

Déclaration unitaire des élus paritaires concernant la CAPA des PLP demandée pour avis dans le cadre de la procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle à l'encontre de Monsieur Christian Marion, PLP Entretien Textile, affecté au Lycée Professionnel Gabriel Péri, à Toulouse.

Christian Marion, Professeur des Lycées Professionnels, est convoqué devant nous pour la seconde fois en moins de deux ans, au motif d'insuffisance professionnelle.

Il risque le licenciement.

Nous, élus des personnels, regrettons la tenue de cette CAPA pour différentes raisons : avant tout, elle témoigne de l'acharnement de l'administration à l'encontre d'un collègue ; ensuite le choix de la procédure n'est sans doute pas étranger à l'engagement syndical de cet enseignant ; enfin, les conditions de délibérations qui nous ont été proposées – sur la base d'une instruction à charge, réunion dans l'urgence et à une période peu propice, non respect des droit élémentaires de la défense et des principes fondamentaux du Droit, horaire de fin extrêmement tardif – sont tout simplement inadmissibles eu égard aux enjeux et aux conséquences de l'avis que nous devons émettre.

Nous réaffirmons par cette déclaration notre opposition à l'arbitraire et à l'injustice, quelles qu'en soient les formes.

